

Quelles sont les conséquences du cancer sur la scolarité ?

▶ Le cancer est une maladie qui, à différents stades de son évolution, peut avoir des incidences sur la scolarité d'un adolescent. Cependant, il faut préciser qu'il n'y a pas un cancer, mais des cancers, dont les répercussions sont toujours différentes, selon la personne concernée. Quoiqu'il en soit, il existe un certain nombre d'éléments communs qui pourront aider l'enseignant à se positionner.

■ La scolarité pendant les traitements aigus

→ COMPRENDRE



Généralement, la maladie commence par une période d'urgence médicale où le patient va connaître de nombreux examens et des hospitalisations régulières. Bien que cela ne soit pas systématique, de nombreux jeunes ne vont pas pouvoir ou souhaiter retourner en classe pendant cette période, à cause du bouleversement du quotidien (fatigue, douleurs) et de la crainte de retourner en classe.

Il existe des **classes charnières** - les **classes à examens** et de toutes les fins de cycles - où certains éléments doivent être gérés très rapidement après l'annonce de la maladie.

→ AGIR



Il est conseillé de maintenir le contact avec l'élève, soit directement, soit indirectement. Si l'élève est hospitalisé dans un hôpital où il existe une Unité d'Enseignement, les enseignants à l'hôpital pourront lui donner des cours en partenariat avec vous. Les enseignants pourront faire travailler l'élève sur les supports de la classe, l'informer de l'avancement du programme, ainsi que lui donner des nouvelles de la classe que vous voudriez faire passer.

De plus, pendant les périodes de convalescence à domicile, l'APAD (voir fiche « SAPAD ») peut être mis en place pour que vous puissiez, en étant rémunéré en heures supplémentaires exceptionnelles, aller donner des cours à domicile.

L'urgence de mettre en place des aménagements est à prioriser lorsque l'élève est dans une année où il doit passer des examens (en contrôle continu, en contrôle en cours de formation ou en épreuve ponctuelle)

➔ Il existe souvent des solutions dont vous pouvez discuter avec les enseignants à l'hôpital qui sont des personnes ressources.

■ Préparer le retour en classe de l'élève

Le retour de l'élève en classe s'effectue le plus souvent de manière progressive (EDT Aménagé, SAPAD, ...)

Cette période est souvent, parfois très délicate pour l'élève. Elle correspond le plus souvent à ce que l'on appelle la rémission, c'est-à-dire l'absence de traces visibles de la maladie dans le corps.

La rémission n'est pas la guérison et entraîne une forte angoisse de rechute chez le patient. L'élève est souvent extrêmement fatigué et va le rester pendant une longue période. Il peut avoir perdu ses cheveux et avoir besoin de porter un couvre-chef, il peut avoir manqué les cours sur une longue période.

L'élève qui revient en classe est un élève à Besoins Educatifs Particuliers (BEP).

Il est donc primordial d'identifier ses besoins afin de lui proposer des aménagements et/ou des adaptations.

Lors de la réunion pour la mise en place d'un PAI ou lors d'une ESS quand un PPS est nécessaire, ces aménagements et ces adaptations sont discutées, proposées et formalisées dans un écrit.

Le redoublement ne doit pas être anticipé précocement, sauf volonté explicite de l'élève !



■ Informer sur la maladie : que dire ?

L'information médicale que vous connaissez, quelle que soit sa source, est soumise au secret professionnel. Il vous faut donc l'accord du jeune et des parents pour la transmettre et pour définir les informations précises qu'ils souhaitent donner.

Si la famille et l'élève sont d'accord, il est vraiment crucial que l'ensemble de l'équipe pédagogique (AED compris) soit au courant de la pathologie de l'élève.

De même, pour les élèves, il est souvent pertinent que l'ensemble de la classe soit sensibilisé à la question. Même si l'élève souhaite que la nature de sa maladie soit expliquée à ses camarades, ne faites pas cette annonce de manière précipitée, car elle est délicate à réaliser et dans la mesure du possible, entourez-vous de professionnels spécialisés : interne à l'établissement scolaire (infirmière ou médecin scolaire) ou externe (voir fiche ressources extérieures).